## **JOURNAL OFFICIEL**



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL A

N° 3 du 13 janvier 2017

Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, relatif à la Convention sur la diversité biologique, conclu à Nagoya le 29 octobre 2010 - Adhésion de la Sierra Leone.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016, la Sierra Leone a adhéré au Protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 30 janvier 2017, conformément au paragraphe 2 de l'article 33 du Protocole.